Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260227-2026_001_CCAS-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 16 février 2026.

Nombre de membres	
En exercice	09
Présents	05
Votants	07

L'an deux mille vingt-cinq, le seize février à 18 heures, le Conseil d'Administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :
Jean-Edern AUBREE – Jacqueline BARGAIN - Marie LE BERRE-DEIGAS - Pierre LE FLOCH – Florence TANGUY
Absents ayant donné une procuration :
Gaëlle COTTINIER -procuration à Jacqueline BARGAIN
Geneviève BOIDIN-LALLICH – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE
Absents :
Claudia GLOAGUEN
Marylène LE GUELLEC

Mme Jacqueline BARGAIN a été nommée secrétaire de séance.

2026-001 CCAS : SECOURS EXCEPTIONNEL – AIDE D'URGENCE

Après avoir entendu le rapport de Mme BARGAIN, adjointe aux affaires sociales, relatif à la situation de Mme X. et vu la demande de soutien financier formulée par l'intéressé afin de régler une partie de du voyage scolaire de son enfant,

Le conseil d'Administration du CCAS décide à l'unanimité d'allouer une aide financière d'un montant de 300 € sous forme de secours exceptionnel à Mme X.

Pour extrait conforme au registre,

Le président du CCAS, Jean-Edern AUBREE.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)